

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

"FOR YOU"

1 - SOCIÉTÉ ORGANISATRICE DU JEU CONCOURS "FOR YOU"

La société BEAUTE PRESTIGE INTERNATIONAL, société par actions simplifiée au capital social de 17.760.000 euros dont le siège social est situé 28-32 avenue Victor Hugo 75116 Paris (France), identifiée sous le numéro 379 445 984 RCS Paris (ci-après "BPI") organise du 3 avril au 11 juin 2014 inclus, un jeu sans obligation d'achat accessible sur la page Facebook officielle de NARCISO RODRIGUEZ PARFUMS <https://www.facebook.com/narciso.rodriguez.parfum> (ci-après le "Jeu").

L'URL du jeu est la suivante : http://apps.facebook.com/bip_foryou

Le Jeu n'est en aucun cas sponsorisé, parrainé, soutenu, géré, administré, validé ou même approuvé par la société FACEBOOK INC., éditeur du site Internet Facebook.

2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU CONCOURS "FOR YOU"

2.1 Acceptation du présent règlement

Toute participation au Jeu implique de la part des participants l'acceptation sans réserve des stipulations du présent règlement dans leur intégralité. En cas de refus de tout ou partie du présent règlement, il appartient aux participants de s'abstenir de participer au Jeu.

BPI sera contrainte d'écarter la participation de tout participant ne respectant pas intégralement le présent règlement. En outre, toute déclaration inexacte ou mensongère ainsi que toute fraude entraîneront automatiquement et définitivement la disqualification du participant.

Tout litige ou toute contestation qui viendraient à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement seront tranchés souverainement et en dernier ressort par BPI. En outre, toute contestation relative au Jeu ne pourra être prise en compte au-delà d'un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de fin du Jeu.

Le présent règlement pourra faire l'objet de modifications à tout moment par BPI. Chaque modification prendra la forme d'un avenant qui sera publié sur la page Facebook officielle de NARCISO RODRIGUEZ PARFUMS, dans les mêmes conditions que le présent règlement.

2.2 Accès au jeu concours "FOR YOU"

Le Jeu n'est accessible par tout participant qu'en répondant aux conditions énoncées au présent article 2.2. Il n'est pas possible de participer au Jeu autrement qu'en suivant les étapes décrites ci-dessous.

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique, sans limitation de territoire, sous réserve de disposer d'un accès à internet et d'un compte Facebook valide.

En l'absence de limitation territoriale, chaque participant déclare et garantit à BPI qu'il dispose de toutes les habilitations et autorisations (notamment étatiques) lui permettant de participer librement à un jeu sur Internet (notamment sur Facebook) et exonère BPI de toute responsabilité à cet égard. En particulier, BPI ne pourra pas être inquiétée à quelque titre que ce soit dans l'hypothèse où les participants recourraient à des mesures permettant de contourner certaines interdictions ou restrictions d'accès à internet dans certains pays.

Les personnes mineures doivent avoir obtenu préalablement l'accord du titulaire de l'autorité parentale avant de pouvoir participer au Jeu. BPI pourra demander que soit apportée la preuve de l'autorisation du représentant dudit mineur, notamment pour la remise des dotations. Dans le cas contraire, l'attribution de la dotation ne pourra être considérée comme valable.

Lors de la participation au Jeu, certaines données à caractère personnel sont transmises à BPI, dans les conditions énoncées à l'article 9 ci-dessous.

Toute inscription par téléphone, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen ne pourra être prise en compte : la participation au Jeu ne peut avoir lieu que sur la page officielle Facebook de NARCISO RODRIGUEZ PARFUMS.

La participation au Jeu est expressément interdite au personnel de BPI, de ses filiales et de ses sociétés affiliées, de l'agence organisatrice du Jeu (salariés et dirigeants), à leurs partenaires commerciaux et leurs prestataires, ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoint, parents ou alliés vivant sous le même toit).

La participation au Jeu est nominative et strictement personnelle. Tout participant s'interdit d'y participer sous un autre nom que le sien ou pour le compte de quelque tiers que ce soit. Toute utilisation d'un nom de fantaisie ou d'un pseudonyme sur Facebook rendra la participation invalide.

BPI refusera les participations qui ne seraient pas conformes, c'est-à-dire qui seraient incomplètes, illisibles, dont les informations seraient incompatibles avec une participation au Jeu, remis après la date limite indiquée ci-dessous ou sous une autre forme que celle prévue au présent.

La clôture du Jeu interviendra le 11 juin 2014 à 24H (heure GMT +1).

3 - DÉROULEMENT DU JEU CONCOURS "FOR YOU"

3.1 Mécaniques du jeu

Tout participant doit devenir fan de la page officielle Facebook NARCISO RODRIGUEZ PARFUMS en cliquant préalablement sur le bouton "J'AIME".

Afin de pouvoir participer au Jeu, le Participant devra se rendre sur la page officielle Facebook NARCISO RODRIGUEZ PARFUMS et ouvrir l'application du jeu concours de la page Facebook <https://www.facebook.com/narciso.rodriguez.parfum>.

Puis chaque participant sera invité à répondre à 3 questions à choix multiples (3 réponses proposées) au sujet du créateur Narciso Rodriguez et du parfum for her.

Après avoir participé au jeu, chaque participant sera invité à remplir un formulaire de participation afin de valider sa participation au tirage au sort.

Tout participant doit correctement remplir les différents champs proposés, notamment nom, prénom, âge, sexe, adresse complète et adresse mail pour valider sa participation avant la date limite de participation à savoir, le 11 juin 2014 à 24H. Toute participation notamment incomplète, illisible, avec des coordonnées inexactes ou envoyées après la date du 11 juin 2014 à 24H sera considérée comme nulle.

3.2 Règles générales de participation

Toute participation devra être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

BPI s'engage à respecter l'égalité des chances entre tous les participants au Jeu.

BPI se réserve expressément la possibilité d'écourter, de prolonger, de suspendre, d'interrompre ou d'annuler le Jeu pour quelque motif que ce soit, sans droit à quelque contrepartie que ce soit au profit des participants.

Un participant ne peut recevoir qu'1 (un) seul et unique lot sur toute la durée du Jeu.

4 - EXCLUSION DE LA RESPONSABILITÉ DE BPI

La participation au Jeu est effectuée sous la seule responsabilité du participant.

Ainsi, BPI ne pourra pas voir sa responsabilité engagée à propos du fonctionnement ou du mauvais fonctionnement du Jeu, en particulier en cas d'incident de quelque nature et de quelque origine que ce soit, par exemple affectant l'accessibilité du site Facebook ou de la page Facebook de NARCISO RODRIGUEZ PARFUMS, qui rendrait impossible toute participation au Jeu.

En outre, BPI ne pourra pas être tenue pour responsable de toute contamination par un virus informatique ou de tout dommage causé au matériel informatique du participant du fait de la navigation sur Internet. Il appartient à chaque participant de prendre ses dispositions pour protéger ses données personnelles et son matériel informatique contre toute tentative d'intrusion ou de contamination.

Les participants s'engagent à communiquer à BPI des coordonnées exactes et à jour. En outre, BPI ne verra pas sa responsabilité engagée dans l'hypothèse où les colis seraient endommagés lors du transport. De manière générale, BPI ne sera pas responsable du bon acheminement des lots vers le domicile des participants, ce que ces derniers reconnaissent expressément.

Chaque participant prendra à sa charge les éventuels frais de douane qui seraient appliqués en vertu de la législation nationale de l'Etat dans lequel il réside.

5 - LOTS ATTRIBUÉS DANS LE CADRE DU JEU CONCOURS "FOR YOU"

5.1 Descriptif des lots

Les participants au Jeu ayant correctement associés les flacons de parfum aux silhouettes de femme correspondantes et validés leur participation dans les conditions décrites à l'article 3 ci-dessus participeront au tirage au sort.

Les dotations suivantes sont mises en jeu : 10 sac Narciso Rodriguez et la gamme de produits for her d'une valeur commerciale unitaire de 200 euros.

La valeur ci-dessus est celle couramment constatée en France ou estimée à la date de rédaction du règlement. Elle est mentionnée à titre indicatif et est susceptible de variation, notamment selon les pays de commercialisation.

Ces lots ne peuvent ni donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni faire l'objet d'une conversion pécuniaire. BPI refusera tout échange de tout ou partie d'un lot contre tout autre objet de quelque nature que ce soit.

Il est expressément prévu qu'en cas de force majeure ou en cas d'indisponibilité d'un lot pour des motifs qui lui sont étrangers, BPI pourra valablement remplacer les lots annoncés dans le présent règlement par des lots d'une valeur équivalente.

5.2 Désignation des gagnants

Un tirage au sort informatique sera effectué sous la responsabilité de la société organisatrice à la fin du jeu, soit le 12 juin 2014 pour attribuer les lots décrits à l'article 5.1 aux gagnants qui seront désignés par le tirage au sort.

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant. Un seul lot sera attribué par participant (même nom, même compte Facebook et même adresse électronique).

Le Jeu prévoit 10 gagnants par tirage au sort.

BPI se réserve le droit de procéder à des vérifications concernant l'identité et le domicile des participants. BPI pourra ainsi solliciter la communication de tout document justificatif (facture de téléphone, facture d'électricité, etc.)

Les participants acceptent le fait que toute fausse information relative à leur identité et/ou leur domicile entraînera automatiquement la nullité de leur participation au Jeu et de l'attribution du lot en cas de gain.

5.3 Délivrance des lots

Les gagnants seront avertis par email, à l'adresse email indiquée dans le formulaire mentionné à l'article 31 du présent règlement, par la société organisatrice et recevront dans les 90 jours suivant leur lot par envoi postal, à l'adresse indiquée dans le formulaire mentionné à l'article 31 du présent règlement.

Il est expressément indiqué qu'en aucune manière BPI ne pourra voir sa responsabilité engagée dans l'hypothèse où le lot ne pourra être remis aux participants en raison de la communication d'une adresse email ou de domiciliation erronée. Il appartient aux participants de vérifier que les adresses email et de domiciliation communiquées sont exactes, BPI n'étant pas en mesure de le vérifier.

Un seul lot sera remis par BPI à chaque gagnant (même nom, même compte Facebook, même adresse électronique).

Du fait de l'acceptation de leur dotation, les participants autorisent BPI à utiliser certaines données à caractère personnel (nom, prénom, ville de résidence, image) aux fins de promotion du Jeu, sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une contrepartie autre que le lot attribué au participant. Les participants autorisent ainsi BPI à utiliser leur nom et leur image sur la page Facebook de NARCISO RODRIGUEZ PARFUMS ou sur tout autre support (papier, télévision, radio, Internet) pendant une durée limitée à 1 (un) an à compter de la première diffusion.

6 - DÉPÔT LÉGAL DU RÈGLEMENT

Le présent règlement, et possibles avenants, du Jeu est déposé chez Maître Pierre Landelle, Huissier de justice, 4 rue du Pont du Gué, BP 17, 87190 Magnac Laval. Il peut également être consulté en ligne et imprimé à partir de l'application dédiée sur la page Facebook "NARCISO RODRIGUEZ PARFUMS".

Le règlement peut également être adressé gratuitement et sur simple demande à toute personne qui le souhaite, sous réserve d'en formuler la demande par écrit avant la fin du Jeu à l'adresse suivante :

BEAUTE PRESTIGE INTERNATIONAL
Service Communication Narciso Rodriguez Parfums
28-32 avenue Victor Hugo
75116 Paris - France

Le remboursement des frais d'envoi de la demande sera effectué sur la base du tarif lent en vigueur en France.

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu.

7 - CONVENTION DE PREUVE

Sauf en cas de dysfonctionnement avéré, les informations contenues dans le système informatique de BPI, consistant notamment dans les données relatives aux participants au Jeu, seront réputées avoir force probante à l'occasion de tout différend ou tout litige relatifs au Jeu.

Les participants renoncent à contester la validité ou la recevabilité des éléments informatiques collectés par BPI dans le cadre de l'organisation du Jeu.

8 - LOI APPLICABLE

Sauf disposition législative contraire applicable, l'organisation du Jeu et sa participation relèvent de la législation française applicable aux jeux et concours.

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Sauf disposition légale contraire, tout litige relatif au Jeu et au présent règlement relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de grande instance de Paris.

9 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les données à caractère personnel recueillies par BPI auprès des participants dans le cadre du Jeu sont collectées et traitées en conformité avec la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004.

Les données collectées lors de la participation au Jeu sont celles renseignées par les participants dans le cadre de leur compte Facebook, à savoir :

- leurs informations basiques (nom, prénom, photographie de profil, sexe, date de naissance, ville de résidence, liste d'amis et toutes informations rendues publiques de manière volontaire par les participants, y compris les photographies et les vidéos mises en ligne),
- l'adresse e-mail associée au compte Facebook du participant,
- la liste des pages dont les participants sont fans.

Ces données à caractère personnel ne seront utilisées par BPI qu'aux fins d'organisation du Jeu et de promotion du Jeu, ainsi qu'aux fins de promotion des produits NARCISO RODRIGUEZ PARFUMS. Ces 6 données ne seront pas transmises à des tiers ni exploitées à d'autres fins sans le consentement exprès des participants.

Tous les participants au jeu, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, justifiant de leur identité, disposent en application de l'article 40 de cette loi, du droit de demander à ce que les données à caractère personnel les concernant qui sont inexacts, incomplètes, équivoques ou périmées soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées.

Par le présent règlement, et conformément aux dispositions de l'article 32 de la Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux de BPI, à moins qu'ils ne s'opposent, sans frais, à cette communication.

Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée par écrit, avec les coordonnées du demandeur et la copie d'une pièce d'identité, à :

BEAUTE PRESTIGE INTERNATIONAL
Service Communication Narciso Rodriguez Parfums
28-32 avenue Victor Hugo
75116 Paris - France

10 – FORCE MAJEURE

BPI ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté et/ou en cas de force majeure au sens de la jurisprudence française classique (à savoir tout élément extérieur, imprévisible et irrésistible pour la partie qui s'en prévaut), le Jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé. Dans une telle hypothèse, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due aux participants.

De manière générale, BPI se réserve la faculté, à tout moment, de plein droit et sans préavis, d'interrompre le Jeu, de le proroger, de l'écourter, de le modifier ou de l'annuler si les circonstances l'exigent. Dans ce cas, la responsabilité de BPI ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et les participants ne pourraient prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

11 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les éléments du Jeu sont la propriété exclusive de BPI ou de ses ayants-cause.

En vertu des dispositions des Livres I et III du Code de la propriété intellectuelle, tout acte de reproduction ou de représentation des éléments composant le Jeu, en tout ou en partie, sans l'autorisation expresse et préalable de BPI est interdit et donnerait lieu à des poursuites devant les juridictions compétentes.

Les marques citées sur la page Facebook NARCISO RODRIGUEZ PARFUMS sont la propriété de leur propriétaire respectif. "Facebook" est une marque déposée par la société FACEBOOK INC.

* * *